



ENVIRONNEMENT

RESTRICTIONS D'EAU ET SUIVI DES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

Mis en ligne le 08 août 2022

La [Préfecture de Loire-Atlantique](#) et l'ensemble des organismes publics en charge de la surveillance des différents bassins versants du département sont actuellement en vigilance renforcée sur le niveau des eaux (superficielles et potable : fleuves, rivières, étangs, réservoirs, sources, puits...). A Nort-sur-Erdre, le niveau d'alerte dépend de votre localisation (en amont ou en aval du bassin de l'Erdre).

Pour suivre ces décisions préfectorales et connaître les restrictions en place sur la commune, vous pouvez consulter régulièrement la carte interactive ci-dessous. Celle-ci est mise quotidiennement à jour par les services de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer).

Le chargement de la carte peut prendre une vingtaine de secondes. Merci de patienter.

*Carte gérée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire Atlantique
(Service Eau Environnement / Service Pilotage Connaissance Développement Durable).*



[≡ RETOUR À LA LISTE](#)



Mairie de Nort-sur-Erdre

30 rue Aristide Briand
44390 Nort-sur-Erdre

 02 51 12 00 70

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :**Lundi, mardi, jeudi, vendredi**

8h30 à 12h / 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

mercredi, samedi

8h30 à 12h